

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU AGENCE DE COMMUNICATION POUR LA RÉALISATION D'UN DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL

- **Intitulé de l'appel** : Assistance juridique en faveur des mineurs filles et garçons en conflit avec la loi et des femmes détenues avec leurs enfants.
- **PROJET** : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfaliyhina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants
- **Nom abrégé** : « Justice Mineurs 2 »
- **Référence** n° : 2024 / 460-843

1. Présentation de l'association BAYTI

Depuis 1995, l'Association BAYTI œuvre en faveur de la protection des enfants en situation difficile, notamment les enfants en situation de rue, privés du milieu familial, en situation de travail, victimes de violence, d'abus, d'exploitation ou de traite, ainsi que les enfants en contact avec la loi et les enfants migrants ou réfugiés.

À travers une approche intégrée et pluridisciplinaire, BAYTI assure la protection, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires. À ce jour, plus de 22 000 enfants, filles et garçons, ont été pris en charge, bénéficiant d'un accompagnement global incluant l'hébergement, l'accès à la santé, à l'état civil, à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi que des dispositifs de réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

Considérant les enfants comme des sujets de droit et des acteurs à part entière, l'Association BAYTI s'engage depuis sa création à défendre leur intérêt supérieur et à promouvoir l'accès à leurs droits, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Aujourd'hui, BAYTI est reconnue pour son expertise aux niveaux national et international, ainsi que pour la qualité de ses partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs, notamment dans l'espace euro-méditerranéen.

2. Présentation du projet :

Le contexte actuel de réforme législative et institutionnelle au Maroc offre une opportunité stratégique majeure pour renforcer le système de justice des mineur·e·s et améliorer la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Le Royaume s'inscrit en effet dans une dynamique de transformation de son dispositif judiciaire et de protection de l'enfance, illustrée notamment par :

- La création annoncée de l'Agence nationale de protection de l'enfance ;
- La mise en œuvre de la stratégie 2022–2026 de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) ;

- L'adoption récente de la loi relative aux peines alternatives, avec la désignation de 58 établissements pilotes.

Dans ce cadre, plusieurs axes d'intervention prioritaires se dégagent afin de renforcer l'effectivité d'une justice adaptée aux enfants :

- Le renforcement de l'assistance juridique spécialisée, à travers notamment la formation obligatoire des avocat·e·s en justice des mineur·e·s et la mise en place de permanences juridiques 24h/24 ;
- L'amélioration de l'accès à l'information et de la participation des enfants, via des protocoles adaptés et des supports simplifiés permettant une meilleure compréhension de leurs droits ;
- La promotion des alternatives à la détention, telles que la médiation, la liberté surveillée et les programmes éducatifs et communautaires, avec un appui renforcé aux structures de réinsertion, notamment les organisations de la société civile ;
- La révision régulière des mesures de détention provisoire, afin de garantir le caractère exceptionnel de la privation de liberté ;
- Le renforcement de la coordination institutionnelle entre les différents acteurs concernés, incluant les institutions publiques, la société civile et les partenaires internationaux.

Bien que l'engagement du Maroc en faveur d'une justice adaptée aux enfants soit réel, l'impact de ces réformes dépendra de leur traduction concrète dans les pratiques quotidiennes. L'accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des leviers essentiels pour aligner le système sur les standards internationaux et placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des décisions.

Présentation du projet spécifique :

Le projet intitulé : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina » (*Ensemble pour une justice protectrice des enfants et des femmes détenues avec leurs enfants*) s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Co-financé par l'Union Européenne, ce projet vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance au Maroc.

Objectif général :

Contribuer à assurer une justice adaptée aux mineur·e·s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux.

Objectif spécifique :

Promouvoir les droits des mineur·e·s et des femmes détenues avec leurs enfants à travers une approche intégrée visant à :

- Améliorer les conditions de détention ;
- Prévenir la récidive ;
- Renforcer les actions de plaidoyer en faveur des droits des populations cibles.

Le projet s'inscrit en cohérence avec les réformes récentes engagées par le Maroc, notamment :

- Le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives ;
- La loi 10-23 relative à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires (adoptée en juin 2024) ;
- L'accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Ministère Public, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, ayant permis la mise en place en juin 2024 d'un protocole territorial de prise en charge des enfants vulnérables.

Par ailleurs, le projet contribue à la dynamique de plaidoyer portée par les réseaux associatifs, notamment à travers l'implication d'organisations membres de la Plateforme de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et du Mouvement Enfance Maroc.

Zone d'intervention et partenariat :

Le projet sera mis en œuvre dans cinq sites stratégiques :

- Le Centre de Réforme et d'Éducation (CRE) d'Ain Sebaa ;
- Le CRE de Benslimane ;
- La prison locale d'Oukacha ;
- La prison d'Ali Moumen (Settat) ;
- La prison de Larache.

Cette action est portée par l'Association BAYTI, en partenariat avec la Fondation AIDA et en étroite collaboration avec la DGAPR, acteur institutionnel clé dans le domaine pénitentiaire et de la réinsertion.

3. Objectifs de la mission

La mission a pour objectif la réalisation d'un documentaire d'une durée de 10 minutes, accompagné d'un teaser de 90 secondes. À ce titre, le travail du consultant portera sur l'analyse et la mise en lumière des causes et des conséquences qui conduisent les mineurs à la délinquance, ainsi que sur les défis liés à la réinsertion sociale et à la prévention de la récidive.

Le documentaire donnera la parole à différents profils de bénéficiaires, notamment des jeunes ex-détenu(e)s, des mineurs en conflit avec la loi en détention provisoire, des filles mineures et des femmes détenues avec leurs enfants, ainsi que des enfants en situation de vulnérabilité.

La réalisation de ce documentaire s'inscrit dans une démarche de plaidoyer visant à promouvoir l'élaboration de nouvelles stratégies de prévention de la délinquance juvénile et de lutte contre la récidive.

Le tournage du documentaire sera réalisé sur cinq sites distincts :

- Le CRE d'Aïn Sebaâ et le CRE de Benslimane (mineurs en conflit avec la loi en détention provisoire)
- Les prisons locales d'Oukacha, de Larache et de Settat (filles mineures et femmes détenues)
- L'Association BAYTI à Casablanca (mineurs en situation difficile)

4. Résultats attendus

La mission devra aboutir aux résultats suivants :

- La production d'un documentaire audiovisuel d'environ 10 minutes ;
- La production d'un teaser d'environ 90 secondes destiné aux actions de communication ;
- La collecte de témoignages et d'images valorisant les parcours de réinsertion ;
- La production de contenus audiovisuels exploitables dans le cadre des actions de plaidoyer et de sensibilisation ;
- La diffusion des contenus audiovisuels sur les réseaux sociaux (RRSS).

Le scénario du documentaire s'appuiera également sur les principales conclusions de l'enquête intitulée « La perception des jeunes en situation d'incarcération par la société », réalisée par la sociologue HAKIMA LAALA, et qui sera mise à la disposition du/de la consultant(e) par l'Association BAYTI.

5. Méthodologie pour la réalisation de la mission

Le/la consultant(e) ou l'agence devra proposer une méthodologie détaillée comprenant notamment :

- Une analyse documentaire de l'enquête fournie ;
- Des réunions de cadrage et de préparation avec les équipes de l'Association BAYTI ;
- La conception du scénario et du storyboard ;
- La planification et l'organisation des tournages sur les sites identifiés ;
- La réalisation des interviews et la collecte de témoignages portant sur les facteurs de vulnérabilité et de basculement vers la délinquance, ainsi que sur les parcours de réinsertion ;
- Le montage et la post-production des contenus audiovisuels ;
- La validation des livrables avec les équipes du projet ;
- La livraison des produits finaux, à savoir un documentaire d'environ 10 minutes et un teaser d'environ 90 secondes.

6. Profil du/de la consultant(e) et/ou de l'agence de communication

Le/la consultant(e) ou l'agence devra répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'une formation en communication audiovisuelle, cinéma ou dans un domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la production audiovisuelle ;
- Disposer d'une expérience avérée dans la réalisation de documentaires et/ou de capsules vidéo ;
- Démontrer une capacité à collaborer avec des institutions publiques et des organisations de la société civile ;
- Maîtriser les langues française et arabe, à l'oral comme à l'écrit.

7. Calendrier indicatif de la mission

La mission sera mise en œuvre selon le calendrier indicatif suivant :

- Semaine 1 : Réunion de lancement avec l'équipe projet et validation de la méthodologie ;
- Semaine 2 : Élaboration et validation du storyboard ainsi que du plan de tournage ;
- Semaines 3 à 4 : Organisation logistique et réalisation des tournages sur les différents sites ;
- Semaine 5 : Production d'une première version du documentaire (montage initial) ;
- Semaine 6 : Révision et ajustements sur la base des commentaires des parties prenantes ;
- Semaines 7 à 8 : Finalisation du documentaire, production du teaser et préparation des livrables ;
- Semaine 9 : Validation finale des livrables.

8. Livrables

Le/la consultant(e) ou l'agence devra fournir les livrables suivants :

- Une note méthodologique détaillée, incluant le plan de réalisation des livrables ;
- Un storyboard validé ;
- Un documentaire final d'environ 10 minutes ;
- Un teaser d'environ 90 secondes ;
- Les fichiers numériques des productions audiovisuelles (formats exploitables) ;
- Les supports numériques remis sur quatre (4) clés USB ou tout autre support numérique ;
- Les liens de diffusion du teaser et du documentaire sur les réseaux sociaux, accompagnés d'un rapport synthétique d'impact de la diffusion.

9. Honoraires :

Le montant total de la prestation devra être exprimé en toutes taxes comprises (TTC) et inclure l'ensemble des coûts liés à la réalisation de la mission, notamment :

- Les honoraires professionnels ;
- Les frais de déplacement ;
- Les frais de restauration ;
- Tout autre coût nécessaire à la bonne exécution de la mission.

Ces coûts devront intégrer l'ensemble des sites d'intervention, à savoir :

le CRE de Benslimane, le CRE d'Aïn Sebaâ, la prison locale d'Oukacha (mineur·e-s), la prison d'Ali Moumen à Settat, les prisons d'Oukacha et de Larache (femmes détenues avec leurs enfants), ainsi que l'Association BAYTI à Casablanca.

Les candidat·e·s sont invité·e·s à présenter :

- Le prix unitaire, le cas échéant ;
- Le montant total de la prestation ;
- Le montant TTC.

Le/la consultant(e) devra être en mesure de fournir une facture conforme à la réglementation en vigueur, mentionnant notamment :

- L'Identifiant Fiscal (IF) ;
- La Taxe Professionnelle (patente) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le cas échéant.

10. Éléments constitutifs du dossier de candidature :

Afin de sélectionner le/la consultant(e) ou l'agence répondant au mieux aux exigences de la prestation, les candidat(e)s sont invités à soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Le CV du/de la consultant(e) ou les profils de l'équipe proposée, accompagnés de références pertinentes ;
- Une proposition technique (note méthodologique) détaillant l'approche proposée, le déroulement du documentaire, ainsi que les modalités et la démarche d'intervention ;
- Une proposition financière détaillée, incluant le prix unitaire (le cas échéant) et le montant total de la prestation en TTC.

11. Clause de protection des mineurs (Safeguarding)

Compte tenu de la participation potentielle de mineur.e.s en conflit avec la loi dans le cadre du tournage du documentaire, le consultant ou l'agence devra respecter strictement les principes internationaux de protection de l'enfance et les politiques de safeguarding applicables aux projets financés par l'Union européenne.

- ✓ Respecter le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les activités de tournage et de diffusion ;
- ✓ Veiller à ce que la participation des mineur.e.s soit volontaire et adaptée à leur âge et à leur compréhension ;
- ✓ Obtenir les autorisations nécessaires des autorités compétentes ainsi que le consentement des représentants légaux ;
- ✓ Éviter toute identification visuelle ou information susceptible de mettre en danger les mineurs ou de compromettre leur réinsertion ;
- ✓ Éviter toute représentation pouvant porter atteinte à la dignité, à la sécurité ou à la réinsertion future des personnes filmées ;
- ✓ Appliquer des mesures spécifiques de protection lors du tournage (anonymisation, floutage du visage, modification de la voix si nécessaire) ;
- ✓ Le consultant ou l'agence devra se conformer aux politiques de protection de l'enfance applicables aux organisations partenaires et aux exigences des institutions publiques concernées ;
- ✓ Respecter les directives et autorisations des autorités compétentes, notamment la DGAPR, pour tout tournage dans les établissements pénitentiaires et les CRE ;
- ✓ Garantir que les images et contenus produits seront utilisés exclusivement dans le cadre des objectifs du projet et des actions de sensibilisation et de plaidoyer associées.

Les droits d'utilisation et de diffusion du documentaire et des supports audiovisuels produits dans le cadre de cette mission appartiendront au projet et aux organisations partenaires (**Fondation AIDA et Association Bayti**), dans le respect des règles établies par le financement de l'Union européenne.

12. Clause de visibilité de l'Union européenne

- ✓ Le consultant ou l'agence devra respecter les règles de visibilité de l'Union européenne applicables aux projets cofinancés par l'UE. Le documentaire, le teaser ainsi que tout support de communication devront mentionner le soutien financier de l'Union européenne et intégrer les



éléments de visibilité (logos, mentions officielles) conformément aux lignes directrices de communication de l'UE ;

- ✓ Tous les supports produits devront être validés par les organisations partenaires avant toute diffusion publique.

13. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la mission, le consultant ou l'agence devra respecter les principes de protection des données personnelles applicables aux projets financés par l'Union européenne.

- ✓ Collecter uniquement les données strictement nécessaires à la réalisation du documentaire ;
- ✓ Garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées ;
- ✓ Limiter l'accès aux données aux seules personnes impliquées dans la mission ;
- ✓ Supprimer ou anonymiser les données sensibles lorsque cela est nécessaire.

14. Dépôt des dossiers de candidature :

Les candidat.e.s intéressé.e.s sont invité.e.s à transmettre leur dossier de candidature par courrier électronique, en mentionnant obligatoirement en objet :

- Référence n° : 2024 / 460-843 - RÉALISATION D'UN DOCUMENTAIRE AUDIOVISUEL

Les candidatures doivent être envoyées aux adresses suivantes, **au plus tard le 30 avril 2026 à 17h00** :

✉ contact@associationbayti.ma

✉ j.albaz@associationbayti.ma

